

ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Impact de la redevance eau potable sur les exploitations agricoles Question écrite n° 8720

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les conséquences préoccupantes de l'instauration, depuis le 1er janvier 2025, d'une nouvelle redevance sur la consommation d'eau potable pour les exploitations agricoles. Cette mesure a entraîné une hausse importante du coût de l'eau pour les agriculteurs raccordés au réseau d'eau potable. Dans le département des Alpes-Maritimes, de nombreuses exploitations ne disposent d'aucun accès à un réseau d'irrigation agricole et sont donc contraintes, par absence d'alternative, de recourir à l'eau potable pour leurs besoins professionnels. Dans ce contexte, la redevance sur l'eau potable aurait été multipliée par dix, atteignant 0,43 euro par mètre cube. Cette situation fragilise davantage des professionnels déjà exposés à une forte précarité : plus de 18 % des agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté en 2025. Dans ce contexte, cette mesure risque de compromettre la viabilité économique de certaines exploitations, de décourager les vocations, et plus largement de fragiliser la souveraineté alimentaire. Aussi, elle lui demande quelles mesures elle pourrait prendre pour répondre à ce constat et garantir un traitement équitable des exploitations agricoles contraintes de recourir à l'eau potable.

Données clés

Auteur : Mme Michèle Tabarot

Circonscription: Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 8720

Rubrique: Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire
Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juillet 2025